

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE GRENOBLE

DATE : 30/07/01
N° DE DEPOT : 4762
R.C.S. GRENOBLE : 388 395 287
N° DE GESTION: 92 B 0908

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
EXPERTS ET PARTENAIRES

65 BD DES ALPES
38240 MEYLAN

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de GRENOBLE avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Ord désignation d'un commissaire aux apports

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

Nomination de la Sté BOURGUIGNON AUDIT ASSOCI
B.A.A

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE AUX FINS DE DESIGNATION
D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

01 09 211

TRIBUNAL DE COMMERCE

30 JUIL. 2001

GRENOBLE

Monsieur le Président,

Je soussigné :

6762

Monsieur Patrick MESNARD, demeurant à SAINT VINCENT DE
MERCUZE (38660) Les Plantées, Chemin de Vieille Eglise

Agissant en sa qualité de Président du Conseil
d'Administration de la société dénommée EXPERTS ET PARTENAIRES,
société anonyme au capital de 1.000.000 de Francs, dont le siège social est à
MEYLAN (38240) 65, boulevard des Alpes, immatriculée sous le numéro
388 395 287 au RCS de GRENOBLE.

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société "EXPERTS ET PARTENAIRES" envisage de procéder à une
augmentation de son capital social par voie d'apport en nature, ledit apport
étant effectué par Monsieur René Charles PERROT, Expert Comptable et
Commissaire aux Comptes à MEYLAN (38240) 65, boulevard des Alpes, et
portant sur sa clientèle d'Expertise Comptable.

En conséquence, le soussigné a l'honneur de vous demander de bien vouloir
conformément aux dispositions des articles L.223-33 du Code de Commerce
et 25 du décret du 23 mars 1967, désigner le commissaire aux apports qu'il
vous plaira, ayant pour mission :

- d'apprécier et évaluer l'apport consenti par Monsieur René Charles
PERROT,
- d'établir un rapport contenant les mentions prévues par les textes
réglementaires, qui sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce dans
le délai fixé par le Décret du 23 mars 1967 et mis à la disposition des
associés.

En conséquence, j'ai l'honneur de solliciter de votre part toute la diligence
nécessaire afin que ladite désignation soit faite dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute
considération.

Fait à MEYLAN, le 20 Juillet 2001

Patrick MESNARD

Patrick Mesnard.

ORDONNANCE

Nous Président, assisté du Greffier,

Vu la requête ci-dessus, les pièces à l'appui et les articles de la loi et du décret y énoncés,

Désignons, parmi les commissaires aux comptes agréés près de la cour d'appel de GRENOBLE :

- M *la Société Bourguignon Audit Associés - B.A.A.*
Etabli à *Grenoble 38000*
1 place d'Avril

A l'effet :

- d'apprécier et évaluer l'apport consenti par Monsieur René Charles PERROT,
- d'établir un rapport contenant les mentions prévues par les textes réglementaires, qui sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce dans le délai fixé par le Décret du 23 mars 1967 et mis à la disposition des associés.

FAIT A GRENOBLE

Le *1^{er} août 2001*

